



Commune d'**Anor**
Canton de Trélon

Conseils et recommandations pour la réfection et la mise en valeur de la pompe à eau

Sommaire

Présentation p1

Un contexte d'études favorable p1

1 l'étude FAN

2 les données du PNR Avesnois

Particularités et caractéristiques de l'environnement proche p2

Principes d'aménagement p5

1 pour restaurer l'édicule

2 pour constituer un cadre valorisant

Schéma de recommandations p7

Annexes p8

Présentation:

La pompe que la municipalité souhaite restaurer se situe le long de la rue de Trélon, face à l'un des accès du parc communal. Son état actuel où la dégradation s'annonce, tend à la rendre presque invisible dans le paysage.

En effet, cette ancienne pompe semble avoir été oubliée depuis quelques années : le lierre recouvre une bonne partie des maçonneries et de la toiture de tuiles ; le mécanisme de pompage est très oxydé et plusieurs briques n'ont plus de joints et semblent se déchausser.

La charge symbolique portée par l'eau et la possibilité d'un clin d'œil à l'histoire de la vie locale sur ce sujet justifient déjà sa restauration.

Un contexte d'études favorable :

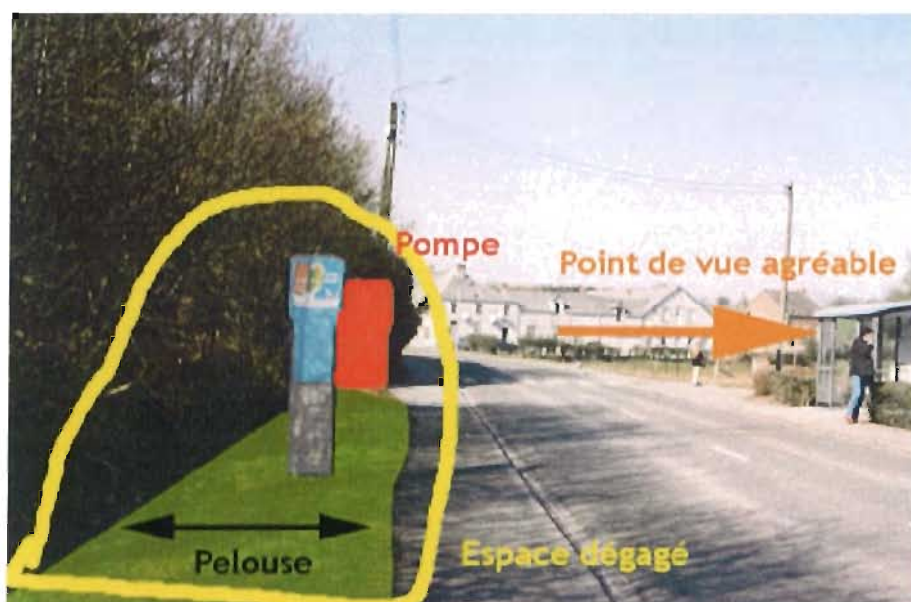
Le présent conseil du CAUE souhaite favoriser la complémentarité avec les études et réflexions développées par la commune et ses partenaires principalement le PNR de l'Avesnois et l'étude FAN-cadre de vie d'Anor.

- L'étude FAN-cadre de vie réalisée par l'équipe Bocage et Schauer-Naudin :
 1. l'étude met en évidence la présence de nombreux circuits de randonnées qui, même s'il ne passe pas expressément devant la pompe signale l'intérêt de révéler les éléments de l'identité locale. Si l'eau de la pompe se révèle être potable, l'édicule peut devenir un élément certain de confort urbain,
 2. le schéma directeur global proposé par l'étude met l'accent sur le fait « d'amener l'eau à la ville ». Le projet de réfection et de mise en valeur de la pompe doit viser à contribuer à cette belle ambition.
 3. la proposition de valorisation de la traversée de la commune (RD 963) propose le marquage des entrées de bourg, par la création d'un seuil hors de l'agglomération, pour annoncer le bourg (secteur débutant au niveau du carrefour dit de la Cloche d'or). Le principe de traitement de la traversée de la commune fait appel à «un balisage des entrées du village»(plantation d'arbres tiges ou de haie, fleurissement, bande résines, ...). En venant de Trélon et Ohain, la restauration de la pompe doit être réfléchie comme un élément participant au dessein général de cette entrée.
- Les données du PNR de l'Avesnois
 1. Le «Guide technique des paysages» et «l'inventaire raisonné du patrimoine» mettent en évidence les constituants de l'identité de la fagne de Trélon. Le projet de pompe doit permettre d'illustrer ces particularités par l'emploi, par exemple, de matériaux locaux traditionnels tel le grès ferrugineux.
 2. L'édition du guide pratique dénommé « Préserver et valoriser le petit patrimoine» répertorie l'ensemble des petits éléments du patrimoine qui ponctue les communes rurales. On y retrouve les principales clés d'intervention pour favoriser sa préservation et sa mise en valeur. La pompe, telle que celle-ci, ne figure pas à proprement parlé dans la typologie retenue, néanmoins on pourra largement s'inspirer des recommandations de la catégorie « puits » de la page 30 et 31 (cf. annexes, page n° 8).

Particularités et caractéristiques de l'environnement proche :

La pompe est située sur l'accotement ouest de la rue de Trélon et est séparée de la chaussée par un trottoir en enrobé bitumineux. Elle est implantée au pied d'un versant assez vigoureux qui est occupé par deux propriétés privées (cadastrées n° 1819 et 1820) dont la mitoyenneté s'opère pratiquement à son niveau. La configuration du relief, la courbe dessinée par la chaussée, la présence de Thuyas et la forme du parcellaire se combine pour induire, en l'état ou en potentialité, une perception variable de l'édicule :

- En venant de la « cloche d'or » : l'élargissement de l'accotement et son traitement en espace vert autour de l'arrêt bus « arc-en-ciel » permet, potentiellement, une bonne perception de la pompe. On notera néanmoins la présence d'un des accès à la parcelle n° 1820, carrossable et empierré, situé très (trop ?) près de la pompe.



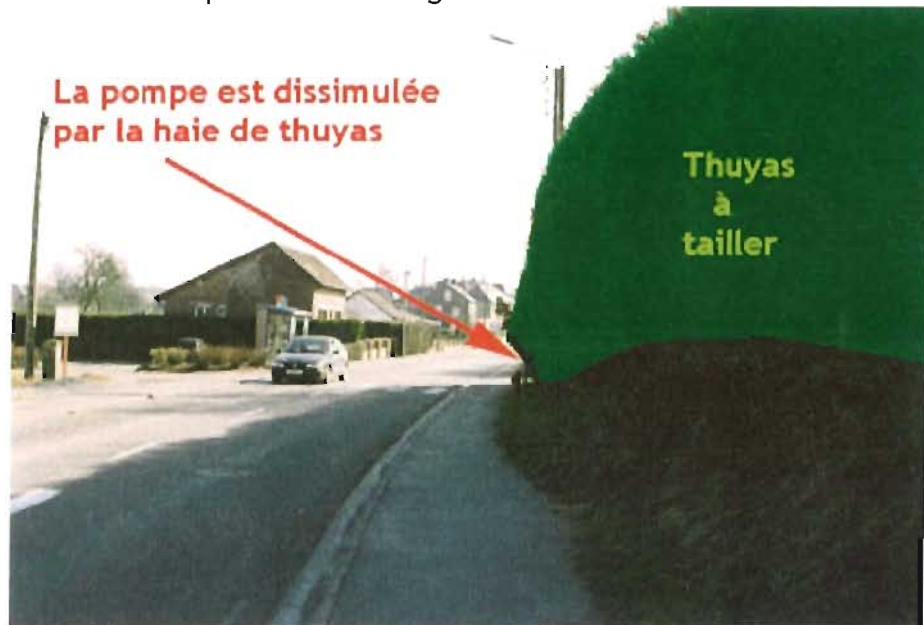
En venant de la « cloche d'or »



Accès parcelle n° 1820

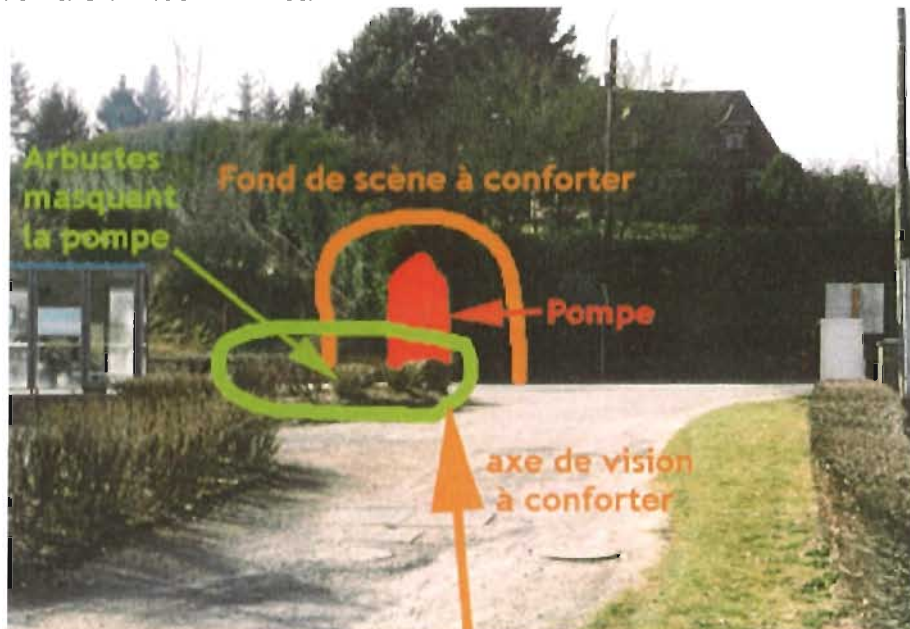
ANOR - Conseils et recommandations pour la réfection et la mise en valeur de la pompe à eau

- En venant de Trélon : la géométrie de la courbe doit tendre naturellement à atténuer la présence de la pompe. Il se trouve que la parcelle du riverain est hermétiquement close d'une haie de Thuyas dont la vigueur, tant en hauteur qu'en largeur, l'étouffe littéralement et la soustrait complètement à la vue. A proximité immédiate, planté dans le talus, on notera la présence d'un double poteau électrique et d'éclairage.



En venant de Trélon

- En sortant du Parc public : depuis le portail et la voie qui donne accès à la rue de Trélon et au petit parking situé derrière l'abri bus la vue s'ouvre aujourd'hui (fin d'hiver) largement sur la pompe. Si celle-ci est aujourd'hui atténuée dans son impacte visuel par le Lierre qui s'y agrippe et les Thuyas qui l'étouffent, c'est un point appréciable de focalisation du regard. A cet égard on notera la présence du massif d'arbustes accompagnant l'abri bus dont la composition végétale risque (dans quelques semaines) de masquer la pompe du fait de leur croissance.



Vue depuis le portail du parc

- Depuis la pompe : en s'arrêtant au niveau de la pompe il est possible de contempler une agréable vue sur le versant opposé du ruisseau des Anorelles qui, par-dessus les arbres du parc, est dominé par le clocher.



Vue depuis la pompe

Principes d'aménagement :

Valoriser la pompe par une restauration est primordial, mais il semble nécessaire, compte tenu des caractéristiques actuelles de ses abords que la commune puisse aussi intervenir pour lui constituer un « écrin » qualifiant. Cette démarche doit permettre de poursuivre les efforts d'amélioration du cadre de vie consentis depuis plusieurs années tout en étant en cohérence avec ceux qui sont réfléchis dans la récente étude FAN- cadre de vie.

➤ Pour restaurer l'édicule

Préalable : s'assurer de la qualité des eaux de captage.

Restauration

Maçonnerie

1. Dépose de maçonneries désolidarisées ;
2. Repose des maçonneries descellées ou compléments par des matériaux de réemploi identiques ;
3. Lessivage des parements ;
4. Rejointoiement (à base de chaux).

Mécanisme manuel de puisage (pompe)

1. Réfection du système de captage des eaux ;
2. Remise en fonctionnement ;
3. Brossage ;
4. Antirouille ;
5. Peinture pour métaux.

Cas particulier du Lierre

1. Une coupe très sévère sera nécessaire lors du rejointoiement des briques,
2. Possibilité de le maintenir sur une partie du corps de l'édicule avec une taille régulière ensuite.

Entretien

Mécanisme manuel de puisage : graissage régulier.

Remarques

Le maître d'ouvrage veillera à choisir une ou des entreprises présentant des références (travaux accomplis sur des ouvrages similaires) et capables d'intervenir dans l'esprit de la restauration souhaitée.



La pompe vue de face

➤ Pour constituer un cadre valorisant à l'édicule

Pour y parvenir, il s'agira tout autant d'entreprendre des actions de négociations avec les riverains que réfléchir aux aspects de composition de l'espace public.

Négocier avec les riverains :

Différents niveaux de négociation sont possibles.

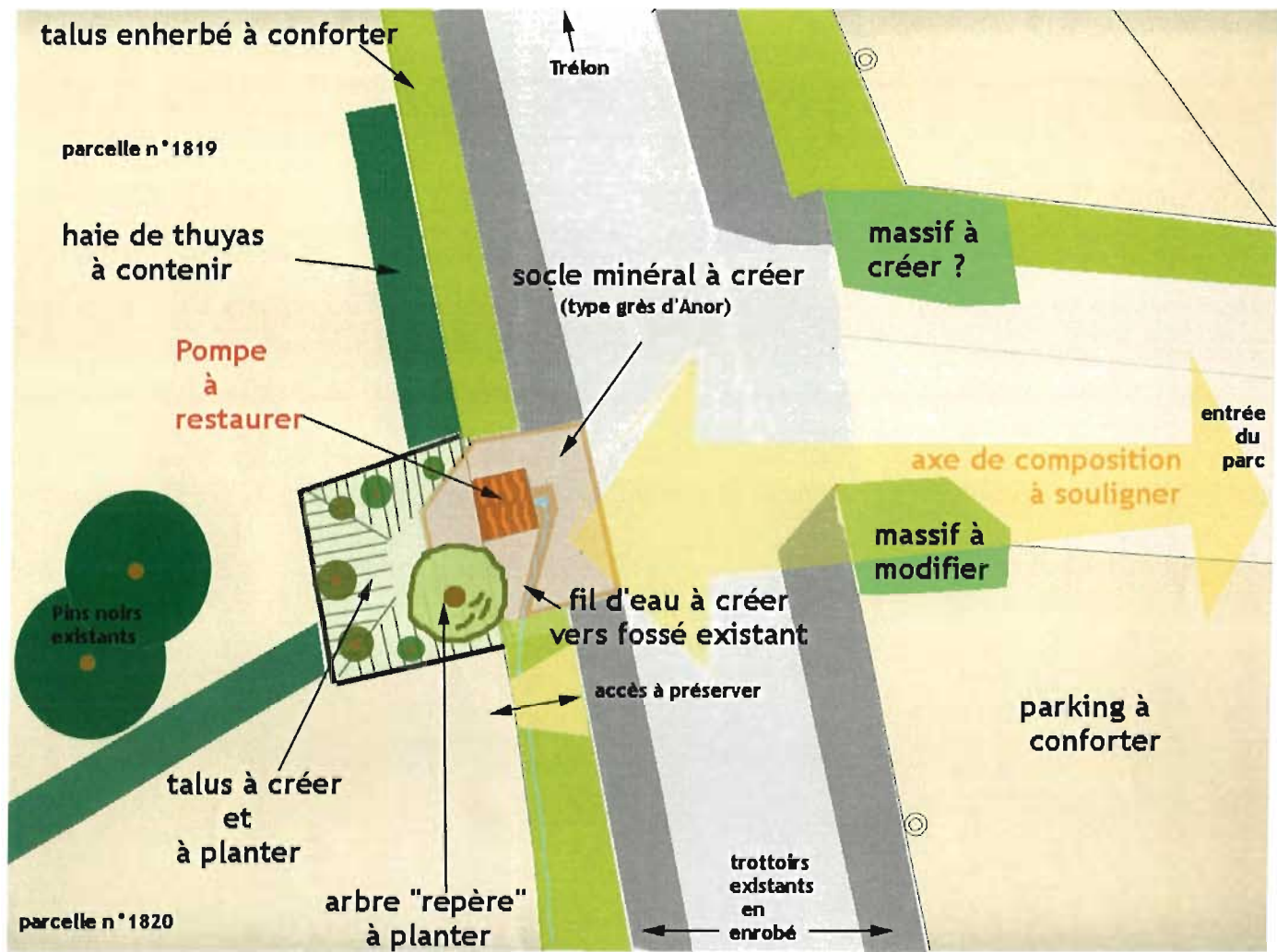
1. *Premier niveau* : exiger la taille des Thuyas au minimum sur leur épaisseur (valable pour le propriétaire de la parcelle cadastrée n° 1819).
2. *Deuxième niveau* : demander la constitution d'une clôture végétale au niveau du grillage de la parcelle n° 1820.
3. *Troisième niveau* (le niveau le plus lourd) : engager une procédure de rachat d'une petite partie des parcelles n° 1819 et 1820 en vue d'assurer une maîtrise foncière plus généreuse autour et à l'arrière de la pompe. La commune pourrait ainsi développer un projet cohérent d'accompagnement végétal et minéral de l'édicule.

Intervenir sur l'espace public :

1. Vérifier la possibilité de déplacer ou supprimer le poteau électrique et d'éclairage urbain.
2. S'interroger sur :
 - la mise en place d'un dallage de pierre de pays autour de l'édifice (type grès d'Anor ferrugineux),
 - le déplacement du regard d'origine et remplacement par un regard en pierre et évacuation vers le fossé existant.
3. Modifier quelques éléments d'accompagnement végétal proche de l'abris bus et améliorer l'accès au parking et au Parc communal. Ce projet est aussi à réfléchir avec le devenir des parcelles voisines (n° 399, 400,...où est prévu la construction d'un ensemble d'habitations à caractère social).

Schéma de recommandations : cf. page suivante

Schéma de recommandations



D'après fond de plan transmis par la commune

Extraits de : Préserver et valoriser le petit patrimoine rural, *conseils et recommandations* - par le Parc Naturel Régional de L'Avesnois, p 30-31.

Les puits

LA DISTRIBUTION D'EAU
LA RELIGION ET LES CROIXANCES
LES LOISIRS
LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
LA FRONTIÈRE
LA LIMITE
LA REPRÉSENTATIVITÉ

Perils et menaces

- Non entretien, notion de danger : comblement, arasement, démolition
- Piquet de décharge à bon compte
- Eau non potable excluant une utilisation de plus en plus restreinte et malaisée car pas de pression disponible (transport manuel)
- Assèchement (baisse du niveau des nappes)

Enjeux futurs

- Agrément mesuré (espace public ou privé)
- Adaptation subordonnée d'une pompe manuelle permettant la continuité d'utilisation en évitant une consommation superficielle d'eau possible pour les besoins courants

Fonction originelle

- Assurer un approvisionnement de proximité en eau potable
- Cas d'un terrain qui descend (par rapport à la présence d'un ruisseau qui est l'origine de la localisation de la source, d'un défilé)
- Cas d'un terrain plat
- Cas d'un terrain en pente
- Cas d'un terrain en pente, l'eau n'est pas disponible de source plus facilement qu'à partir d'une pollution de surface

Utilisation actuelle

- Les puits subsistants ont comme fonction actuelle :
 - Soit consommation : élément d'ornementation souvent appréciée par l'habitant de proximité
 - Soit usage d'approvisionnement en eau non potable pour les besoins domestiques : arrosage (jardin d'agrément, potager), nettoyage (voiture, traction, véhicule)

PROPOSITIONS

ÉTAT DES LIEUX

Puits à margelle au sol

Puits à margelle surélévée

GÉNÉRALITÉS

Historique

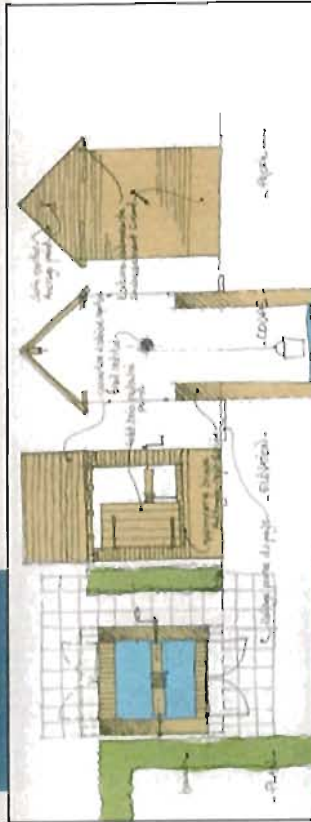
L'approvisionnement en eau potable, vital pour l'être humain, effectué par usage des sous-sols ruisseaux péroriques au moyen d'un puits est connu et mis en oeuvre depuis l'Antiquité. Ce moyen individuel restera en vigueur jusqu'à la mise en place d'un système d'adduction d'eau collectif.

Certains puits ont été dotés d'une pompe dès le XIX^{ème} siècle.

Matériaux

- Infrastructures : Pierre ou brique, arête (pierre et brique)
- Superstructure : pierres (briques)
- Couvrement : solature bois
- Couverture : tuiles en ardoises
- Affaissement : arête en bois, manivelle, axe métallique

Puits couvert à margelle surélevée



État de conservation

- État souvent négligé, d'abandon et dans certaines au non
- Superstructures peuvent être en état au niveau du sol, condamnation par une dalle béton de l'état d'un regard béton, faite en pierre du pays

RECOMMANDATIONS

Préservation/entretien courant

- Vérification du bon fonctionnement de la superstructure (margelle, couronnement)
- Vérification du jeu de fonctionnement, graissage du mécanisme de prise d'eau, ancrages
- Entretien courant de la couverture servant de protection aux mécanismes

Préservation/mesures d'urgence

- Essaiement, blocage, dépôt de matériaux (déchets, déchets et stockage (margelle)
- Mécanisme de sécurité au pourtour si risque de tassement, des margelles ou fixation des dalles de condamnation
- Déplacement et recoupe de toutes sources de pollution de la nappe par ruissellement

Valorisation/restauration

- Possibilité de restauration des superstructures à sources géographiques utiles
- Superstructures : dégradation des ponts, lavage des parois, compléments de maçonnerie en matériau de réemploi suivant éléments
- Complément de parement marquant en structure, accès par rampe
- Réfection de coulis de chaux pour bloquer périphérie au revêtement du sol
- Restauration remise en fonctionnement du mécanisme manuel de purge (boul, pompe)
- Pose d'une grille de protection horizontale si hauteur de la margelle est inférieure à un mètre

Intégration/traitement des abords

- Supprimer tout élément d'accompagnement décoratif superflu, se s'attirer à lui-même
- En domaine public : désigner la signalisation pour les supports des réseaux aériens, les zones de stationnement des piétons



Les puits

pages 30-31